

Initiatives scientifiques majeures

Lignes directrices sur l'évaluation de mi-parcours

Novembre 2018

Table des matières

Public cible	1
Liste des installations - évaluation de mi-parcours.....	1
Processus d'évaluation de mi-parcours	1
Critères d'évaluation	2
Échéancier	2
Financement	3
Pièces justificatives	3
Sommaire	3
Liste des publications	3
Budget révisé et demande de financement pour 2020-2022	4
Coûts admissibles	4
Partenaires admissibles	4
Évaluateurs suggérés	4
Soumission des pièces justificatives à la FCI.....	4
Processus d'évaluation au mérite	5
Rapport du comité d'experts.....	6
Collaboration avec les partenaires financiers.....	6
Respect du budget disponible pour les recommandations de financement.....	6
Décisions de financement	6
Financement transitoire	6

Public cible

Ce document s'adresse aux 13 installations financées pour une période de cinq ans par le Concours 2017-2022 du Fonds des initiatives scientifiques majeures de la Fondation canadienne pour l'innovation (FCI) (tableau ci-dessous). Les installations financées pour une durée de trois ans devraient consulter le document Major Science Initiatives: Guidelines for applying for an extension of funding (disponible en anglais seulement).

Liste des installations - évaluation de mi-parcours

Titre du projet	Responsable du projet	Établissement administratif	Contribution maximale de la FCI approuvée
The Canadian Centre for Electron Microscopy	Botton, Gianluigi	McMaster University	3 750 000 \$
The André E. Lalonde Accelerator Mass Spectrometry Facility for Environmental Radionuclides	Clark, Ian	Université d'Ottawa	2 615 000 \$
Canadian Cancer Trials Group Operations and Statistics Centre at Queen's University	Dancey, Janet	Queen's University	8 675,000 \$
Brise-glace de recherche canadien NGCC Amundsen	Fortier, Louis	Université Laval	18 187 281 \$
The Ocean Tracking Network	Iverson, Sara	Dalhousie University	11 400 000 \$
The Centre for Phenogenomics	McKerlie, Colin	Sinai Health System	15 410 000 \$
SuperDARN Canada: A Global Space Weather Collaboration	McWilliams, Kathryn	University of Saskatchewan	1 556 000 \$
Ocean Networks Canada	Moran, Kate	University of Victoria	46 620 000 \$
Plateforme de recherche en sciences humaines et sociales, ÉRUDIT.ORG	Niemann, Tanja	Université de Montréal	4 100 000 \$
International Vaccine Centre (InterVac)	Potter, Andrew	University of Saskatchewan	19 294 669 \$
Canada's Genomics Enterprise	Scherer, Stephen	The Hospital for Sick Children	31 975 000 \$
CRDCN: Evolving to Meet New Research Data Needs and Policy Priorities	Taylor, Martin	McMaster University	5 923 043 \$
The Metabolomics Innovation Centre	Wishart, David	University of Alberta	6 013 000 \$

Processus d'évaluation de mi-parcours

Comme il est indiqué dans l'[Invitation à soumettre des propositions](#), les installations financées par le Concours 2017-2022 du Fonds des initiatives scientifiques majeures feront l'objet d'une évaluation externe vers le milieu de la période de contribution. Cette évaluation de mi-parcours fera le point sur la capacité de chaque installation à maximiser son potentiel scientifique et technologique grâce à la contribution du Fonds des initiatives scientifiques majeures. Cet examen permettra d'évaluer l'incidence globale de la contribution du Fonds des initiatives scientifiques majeures sur l'excellence scientifique de la recherche rendue possible par l'installation de même que les retombées et les impacts de la recherche, la gouvernance, la gestion et l'exploitation de l'installation, en mettant l'accent sur les points à

améliorer qui ont été soulevés par les comités d'évaluation au mérite à l'étape initiale. L'évaluation portera aussi sur les plans d'activités et les besoins de financement pour les deux dernières années de la période 2017-2022. Ce processus d'évaluation pourrait mener à un financement stable ou accru de la part de la FCI qui traduit le niveau approprié du financement des coûts d'entretien et de maintenance totaux de l'installation. Inversement, si l'installation est incapable de démontrer un rendement satisfaisant, cela pourrait entraîner une réduction ou même l'arrêt du financement.

Le processus d'évaluation de mi-parcours comprend un examen réalisé par un comité d'experts indépendants composés de membres recrutés en fonction de leur expérience et de leur connaissance d'installations comparables. Le comité d'experts passera en revue les documents préparés par l'installation et se réunira pour formuler des recommandations à la FCI. Le processus comprendra une réunion en personne ou virtuelle avec les représentants de l'installation et de l'établissement administratif pour permettre aux membres du comité de poser des questions et de clarifier leur compréhension des activités de l'installation et des progrès accomplis durant la première moitié de la période de financement. Le comité formulera une recommandation de financement à la FCI pour les années 2020-2021 et 2021-2022. Si le financement proposé pour l'ensemble des installations financées dépasse les sommes disponibles du Fonds des initiatives scientifiques majeures, la FCI pourra convoquer un comité consultatif ou avoir recours à d'autres mécanismes pour réduire le budget de façon à respecter le financement disponible.

Critères d'évaluation

L'évaluation de mi-parcours des installations se fera selon les objectifs du Concours 2017-2022 du Fonds des initiatives scientifiques majeures :

- Appuyer et renforcer les installations de recherche nationales de pointe afin de permettre aux chercheurs canadiens d'entreprendre des activités de recherche ou de développement technologique de calibre mondial qui engendreront des retombées sociales, économiques, environnementales ou en matière de santé pour le Canada
- Permettre aux installations financées d'optimiser leur fonctionnement et d'exploiter pleinement leurs capacités scientifiques et techniques
- Encourager l'adoption de meilleures pratiques de gouvernance et de gestion, notamment la planification stratégique et opérationnelle à long terme, selon l'envergure et la complexité de l'installation.

Le comité responsable de l'évaluation de mi-parcours devra déterminer dans quelle mesure la contribution du Fonds des initiatives scientifiques majeures à l'installation a soutenu et continuera à soutenir l'atteinte de ces objectifs.

Échéancier

Date	Activité
15 juin 2019	Échéance de soumission des documents
Juillet 2019 à septembre 2019	Réunions des comités d'experts
Octobre 2019	Réunion du comité consultatif, au besoin
Novembre 2019	Décisions de financement
Décembre 2019	Communication des résultats aux établissements administratifs

Financement

La FCI a mis de côté environ 71,5 millions de dollars pour permettre aux installations qui ont reçu une recommandation de financement pour une période de trois ans de soumettre une nouvelle proposition en 2019-2020 pour les deux dernières années de la période 2017-2022 et allouer des ajustements aux budgets d'autres installations de recherche nationales après l'évaluation de mi-parcours.

Bien que sa marge de manœuvre soit limitée, la FCI dispose d'un montant suffisant pour apporter des ajustements mineurs aux budgets des installations financées par le Fonds des initiatives scientifiques majeures lors de l'évaluation de mi-parcours. La FCI pourra modifier le budget approuvé des années quatre et cinq (2020-2021 et 2021-2022) du projet. Toutefois, les installations ne devraient pas considérer le processus de mi-parcours comme une occasion de présenter une nouvelle demande, mais plutôt comme un moyen de procéder à des changements mineurs à leur budget d'exploitation et de maintenance pour répondre aux besoins changeants.

Pièces justificatives

Le plan stratégique de l'installation¹ et les rapports de rendement annuels de 2017-2018 et de 2018-2019 serviront à évaluer le rendement de l'installation pendant l'évaluation de mi-parcours. En plus des rapports de rendement, l'établissement administratif devra soumettre dans le module Modifications du Système de gestion des contributions de la FCI (SGCF) un budget révisé du projet, qui comprend le financement demandé en 2020-2021 et 2021-2022. L'établissement devra aussi soumettre un sommaire de l'impact de la contribution du Fonds des initiatives scientifiques majeures sur les activités de l'installation ainsi qu'une liste des principales publications depuis 2017. Au besoin, la FCI se réserve le droit d'exiger des documents additionnels.

La FCI assemblera le sommaire, le plan stratégique, les rapports annuels, le budget révisé ainsi que sa justification et les documents de l'évaluation précédente (les rapports du comité d'experts et du comité d'évaluation multidisciplinaire du Concours 2017). Ces documents seront envoyés au comité responsable de l'évaluation de mi-parcours afin qu'il puisse s'en servir pour l'évaluation. Dans le cas d'installations dont le financement est conditionnel, la FCI inclura aussi les réponses de l'installation aux conditions imposées. Les installations doivent s'assurer d'aborder toute inquiétude soulevée par les évaluateurs lors du Concours 2017 dans la documentation soumise à la FCI.

Sommaire

Le sommaire d'au plus trois pages devra comprendre un aperçu de l'installation et un résumé des changements apportés depuis 2017 qui démontre l'incidence globale de la contribution du Fonds des initiatives scientifiques majeures. Le sommaire devra faire référence aux rapports annuels et ne pas répéter les renseignements contenus dans ces rapports.

Le sommaire doit être présenté en format PDF sur une page de 21 cm X 27 cm (8,5 po x 11 po). La police de caractères et la mise en pages doivent favoriser une lisibilité maximale à l'écran et sur support imprimé.

Liste des publications

Veillez fournir une liste sélective, d'au plus deux pages, des publications depuis 2017, qui illustre la qualité et la portée de la recherche ou du développement technologique rendue possible par l'installation.

¹ La FCI inclura le plan stratégique de l'installation contenu dans la proposition soumise en avril 2016 au Concours 2017-2022 du Fonds des initiatives scientifiques majeures. Si ce document a été révisé depuis, veuillez faire parvenir la version la plus récente à la FCI.

Budget révisé et demande de financement pour 2020-2022

Un budget révisé pour la période de financement de cinq ans (2017-2022) doit être soumis dans le module Modifications du [SGCF](#). Veuillez sélectionner Évaluation de mi-parcours comme motif de la modification. Les établissements doivent fournir les coûts réels de 2017-2018 (année 1) et de 2018-2019 (année 2) et les coûts prévus de 2019-2020 à 2021-2022 (années 3 à 5). Les coûts prévus en 2019-2020 ne doivent pas excéder le montant approuvé à la finalisation de la contribution ou dans la modification la plus récente du projet.

Comme il a été mentionné précédemment, la FCI dispose d'un financement suffisant pour allouer des ajustements mineurs, à l'évaluation de mi-parcours, aux budgets des installations financées par le Fonds des initiatives scientifiques majeures. La FCI pourra apporter des ajustements au budget approuvé des années quatre et cinq (2020-2021 et 2021-2022) du projet. Toutefois, les installations ne devraient pas considérer le processus de mi-parcours comme une occasion de présenter une nouvelle demande, mais plutôt comme un moyen de faire des changements mineurs à leur budget d'exploitation et de maintenance pour répondre aux besoins changeants. Le budget sera un facteur important dans l'évaluation du comité.

Une justification du budget d'au plus dix pages doit être joint au module Modifications. Ce document doit décrire clairement les coûts et les sources de financement de l'installation et justifier les besoins de financement pour le montant demandé à la FCI. En cas de demande d'augmentation du financement à la FCI, il faudra justifier de manière convaincante cette augmentation.

Coûts admissibles

Les coûts admissibles se rapportent à l'exploitation et à la maintenance de l'installation de recherche nationale. La FCI détermine, au cas par cas, l'admissibilité des articles qui ne sont pas définis de façon claire. Des exemples de coûts admissibles et non admissibles se trouvent à l'annexe 2 du [Cadre de suivi des initiatives scientifiques majeures](#).

Partenaires admissibles

Tout partenaire du Canada ou de l'étranger peut financer les coûts d'exploitation et de maintenance admissibles d'une installation, dont notamment les Instituts de recherche en santé du Canada, le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie, le Conseil de recherches en sciences humaines, les ministères et organismes des administrations fédérale, provinciale, territoriale et municipale, les entreprises et sociétés, les établissements et autres utilisateurs (au moyen des frais d'utilisation).

Évaluateurs suggérés

Veuillez fournir les noms et les coordonnées d'au moins dix évaluateurs possibles à la FCI d'ici le 31 janvier 2019. Ces évaluateurs doivent être qualifiés pour évaluer l'installation, mais ils ne doivent pas être en situation de conflit d'intérêts ([Accord sur les conflits d'intérêts et la confidentialité de la FCI](#)).

La liste des évaluateurs suggérés doit inclure des personnes qui possèdent les compétences pour évaluer la gouvernance, la gestion et le suivi financier de l'installation en plus de la qualité de la recherche rendue possible par l'installation. Il faut privilégier des personnes issues d'installations de recherche comparables. Conformément à son énoncé sur l'équité, la diversité et l'inclusion, la FCI encourage la suggestion d'un échantillon diversifié d'évaluateurs potentiels (la diversité peut comprendre notamment le genre, la culture, le stade de carrière et le secteur).

Le choix final des membres du comité relève de la FCI.

Soumission des pièces justificatives à la FCI

Le rapport de rendement annuel accompagné de la lettre de présentation signée, le sommaire, la liste des principales publications et la liste des évaluateurs suggérés doivent être envoyés à MSI-ISM@innovation.ca. Le budget révisé et la justification du budget doivent être soumis dans le module Modifications du SGCF.

Échéance	Document
15 juin 2018	Rapport de rendement annuel de 2017-2018
31 octobre 2018	Réponse aux conditions formulées (le cas échéant)
31 janvier 2019	Liste des évaluateurs suggérés
15 juin 2019	Rapport de rendement annuel de 2018-2019
	Sommaire
	Liste des principales publications depuis 2017
	Budget révisé et demande de financement de 2020-2022
	Plan stratégique révisé de l'installation (le cas échéant)

Processus d'évaluation au mérite

Pour chaque installation, la FCI choisira un président de comité et formera un comité d'experts normalement composé de quatre ou cinq personnes. Le comité comprendra des experts de la recherche ou du développement technologique rendu possible par l'installation ou des professionnels qui connaissent bien les aspects clés d'activités telles que la gouvernance et la gestion d'installations d'envergure ou l'application et le transfert des connaissances, c'est-à-dire l'utilisation des résultats de recherche dans des domaines comme l'industrie, les politiques et autres. Les membres du comité d'experts seront invités par la FCI plusieurs mois avant la réunion d'évaluation.

Ils se réuniront en personne pour évaluer les progrès de l'installation et formuler des recommandations de financement à la FCI pour la période 2020-2022. La réunion comprendra des périodes de questions et réponses avec les représentants de l'installation et de l'établissement administratif, qui se dérouleront en personne ou de façon virtuelle (conférence téléphonique ou vidéoconférence). Au plus cinq représentants peuvent y participer, dont normalement :

- Le responsable du projet
- Le président du conseil d'administration de l'installation ou d'un comité de gouvernance équivalent
- Un représentant de l'établissement administratif
- Au plus deux autres représentants choisis par l'installation

Les représentants de l'installation devraient être choisis en fonction de leur capacité à démontrer comment la contribution de la FCI a soutenu l'atteinte des objectifs du fonds et les progrès accomplis pour répondre aux conditions imposées lors de l'évaluation initiale (le cas échéant).

Les périodes de questions et réponses seront animées par le président du comité. Tous les membres du comité d'experts, y compris le président, poseront des questions afin de mieux comprendre les réalités opérationnelles, les caractéristiques, les retombées et les impacts de l'installation. Les connaissances acquises lors de ces échanges aideront le comité d'experts à formuler son évaluation.

Les séances à huis clos seront consacrées aux délibérations et à la rédaction des recommandations destinées à la FCI et des commentaires qui s'adressent à l'installation. Les représentants de l'installation ne pourront pas y assister.

Le chargé de programmes de la FCI responsable de l'installation financée par le Fonds des initiatives scientifiques majeures sera présent à titre de secrétaire du président et de ressource du comité. D'autres membres du personnel de la FCI et des observateurs des partenaires financiers pourront participer à la période de questions et réponses et aux séances à huis clos.

Rapport du comité d'experts

À la suite de la réunion du comité d'experts, un rapport sera rédigé pour résumer l'évaluation de l'installation par le comité et fournir des commentaires à l'établissement administratif. Le rapport indiquera dans quelle mesure le financement de la FCI a permis à l'installation d'atteindre les objectifs du concours à ce jour et précisera le financement recommandé pour la période 2020-2022. Si le financement total demandé à la FCI dépasse les ressources disponibles, la FCI demandera aux comités d'experts de proposer des options pour respecter le budget du concours.

Collaboration avec les partenaires financiers

Afin de coordonner le processus d'évaluation et d'éviter le dédoublement des activités, la FCI pourrait remettre les rapports des comités de même que le nom de leurs membres et leur affiliation, aux organismes de financement qui sont indiqués dans la proposition. De plus, les représentants de ces organismes de financement seront invités à participer, au besoin, à titre d'observateurs au processus d'évaluation.

La FCI encourage d'ailleurs les établissements à travailler en étroite collaboration avec toutes les provinces et tous les territoires, et autres partenaires actuels ou prévus au moment de planifier et d'élaborer la demande de financement pour 2020-2022.

Respect du budget disponible pour les recommandations de financement

Les comités d'experts devront évaluer soigneusement les demandes budgétaires de 2020-2022 et ne recommander qu'un financement totalement justifié et nécessaire pour atteindre les objectifs du Fonds des initiatives scientifiques majeures. Si les recommandations de financement dépassent le budget du Fonds des initiatives scientifiques majeures, la FCI envisagera un certain nombre d'options pour réduire le montant total recommandé. Elle pourrait entre autres, choisir de réduire le financement proposé par les comités d'experts, d'appliquer une diminution par pourcentage à toutes les recommandations de financement ou de convoquer un comité consultatif multidisciplinaire.

Décisions de financement

Le conseil d'administration de la FCI prendra les décisions de financement à sa rencontre de novembre 2019. La FCI informera ensuite les établissements administratifs et leur enverra les rapports d'évaluation.

Financement transitoire

La FCI pourrait octroyer un financement transitoire à court terme pour aider les installations qui reçoivent déjà une contribution du Fonds des initiatives scientifiques majeures de la FCI de plus de 2 millions de dollars annuellement, mais dont le financement n'est pas renouvelé. Ces installations pourront soumettre une demande ponctuelle de financement à utiliser au cours des deux prochaines années (2020-2021 et 2021-2022), qui n'excède pas 75 pour cent du financement annuel actuel de la FCI (l'installation pourra utiliser la totalité du 75 pour cent au cours d'une seule année, ou plutôt se servir de 50 pour cent la première année et de 25 pour cent la deuxième année).

S'il y a lieu, la FCI vérifiera auprès de l'établissement administratif si le financement transitoire est toujours requis. Dans l'affirmative, la FCI leur donnera les lignes directrices sur la présentation d'une telle demande.

Research builds communities
La recherche au service des collectivités

1100-55 Metcalfe Street
Ottawa ON K1P 6L5
T: 613.947.6496
F: 613.943.0923

1100-55 rue Metcalfe
Ottawa ON K1P 6L5
T : 613.947.6496
Télééc. : 613.943.0923